

ADDITIONS A L'ARTICLE LOUSTEAU

Pierre Jacques Auguste Loustau ou Lousteau, qui était sans doute l'Auguste Lousteau qui était âgé de 28 ans en janvier 1841, était négociant à Castries; il mourut avant 1876; il épousa Marie Théodorine Leuger et en eut au moins une fille, Marie Pauline Lousteau, née à Castries le 8 mars 1844, morte à Saint-Pierre le 29 août 1875 et inhumée à Castries deux jours plus tard; elle épousa à Castries, le 28 octobre 1862, Charles Louis Marie Chastanet (E Bruneau-Latouche et C et P Cordiez, 209 Anciennes familles (2002), 212).

La famille LEUGER est peut-être arrivée à Sainte-Lucie avant la Révolution française; on y trouve un certain "Luger" qui en 1783 avait deux terres de 13 et 15 carrés à Choiseul où il cultivait le café, le cacao et le coton (E et R Bruneau-Latouche, Sainte-Lucie (1989), 186; cf Lefort de Latour 1787).

En 1811 Gabriel Leuger avait une terre de 30 carrés à l'Anse-la-Raye qui avait évidemment été abandonnée après la Révolution; 28 carrés étaient en friche (Public Record Office (Londres), CO 253/7). La maison comprenait un homme, une femme et un enfant blancs (sans doute le propriétaire et sa famille), et neuf esclaves. Il put développer sa propriété, et en 1832 Gabriel se dit propriétaire de l'habitation Anse Galet et y résidant, et commissaire commandant le quartier de l'Anse-la-Raye; il a 79 esclaves et son habitation produit 80 tonneaux ("hogsheads") de sucre (Papers presented to Parliament . . . Ordered, by the House of Commons, to be Printed, 18 August 1832). En 1836 il est indemnisé pour 78 esclaves (Accounts of Slave Compensation Claims, Ordered, by the House of Commons, to be Printed, 16 March 1838). Après la suppression des commissaires civils il fut nommé parmi les nouveaux "justices of the peace"; en 1851 il occupait encore cette charge et il était alors propriétaire de deux habitations, l'Anse Galet et le Mont Plaisant (Wells, St Lucia Pocket Almanack 1852, 6, 37). Il épousa Joséphine Sarraute, qui mourut à l'Anse Galet en janvier 1841 à l'âge de 48 ans (Public Record Office (Londres), CO 258/1 IV 128).

De ce mariage sont nés au moins deux enfants: Marie Théodorine Leuger, née vers 1815, qui épousa Auguste Lousteau; et Jean Paul Leuger, reçu notaire royal à Sainte-Lucie le 8 mars 1837, plus tard "justice of the peace", puis l'un des juges de la cour royale de Sainte-Lucie, et enfin membre du conseil législatif de Sainte-Lucie; il épousa à Gros-Islet en 1839 Lucienne Jore Sainte-Catherine (CO 258/1 I 27; VI 240, 248; VIII 359; CO 257/1 15/7/1857).

La famille SARRAUTE était présente à Sainte-Lucie avant la Révolution française. Une Dame Sarot ou Sarrot, peut-être un membre de cette famille, avait en 1786 une terre de 52 carrés à Castries (près de l'embouchure de la rivière La Brelotte) et une terre de 25 carrés à l'Anse-la-Raye, dans les hauteurs du quartier (Lefort de Latour 1787). Parmi les signatures sur l'adresse des planteurs de Sainte-Lucie au gouverneur général Damas en 1791 étaient celles de "Joseph Sarraute", de "Sarraute aîné", et de "Sarraute cadet". En 1811 la veuve Sarraute vivait à l'Anse-la-Raye (CO 253/7). En 1836 la veuve Sarraute fut indemnisée pour un esclave (Accounts of Slave Compensation Claims . . .).

Un certain Jean François Marsillon de Sarraute fut indemnisé à la même époque pour 63 esclaves. Selon la notice de sa mort dans un journal local en 1839, il était habitant propriétaire à Vieux Fort (CO 258/1 II 12. Nous ignorons s'il appartenait à la famille citée ci-dessus.

Vers 1790 un certain "Loustau" ou "Loustaud" était chirurgien du roi à la Martinique (Thounens, Almanach des colonies 1790, 71, 78). Nous ignorons s'il appartenait à la famille des précédents.

A Sainte-Lucie, nous trouvons la signature "Loustau" parmi les signatures au bas d'une pétition en 1810 (Public Record Office, CO 253/6). Quelques mois plus tard, le recensement des chefs de maison de la ville de Castries comprend le "Mineur Loustau" qui est un garçon de moins de 14 ans et qui a quatorze esclaves (Co 253/7).

Jean-Baptiste Lousteau était négociant à Castries vers 1824 (Registres paroissiaux de Sainte-Lucie). A l'époque de l'abolition de l'esclavage il reçut une indemnification du gouvernement britannique pour la perte de ses quatre esclaves (Accounts of Slave Compensation Claims, Ordered, by the House of Commons, to be printed, 16 March 1838). Lorsqu'il mourut, vers le mois de décembre 1839, le journal local l'appela un des plus anciens habitants de la colonie (CO 258/1 II).

La gestion de sa succession fut confiée à François Lousteau (Breen, St Lucia (1844), 388). Celui-ci était négociant à Castries, sous la raison sociale "Loustau Frères" (Registres de la cour royale de Sainte-Lucie, affaire Peters Ramsay & Co, 1846/1847). L'autre frère était peut-être "Auguste Lousteau" qui était âgé de 28 ans lorsqu'il signa un acte à Castries en janvier 1841 (Registres

Vers 1790 un certain "Loustau" ou "Loustaud" était chirurgien du roi à la Martinique (Thounens, Almanach des colonies 1790, 71, 78). Nous ignorons s'il appartenait à la famille des précédents.

A Sainte-Lucie, nous trouvons la signature "Loustau" parmi les signatures au bas d'une pétition en 1810 (Public Record Office, CO 253/6). Quelques mois plus tard, le recensement des chefs de maison de la ville de Castries comprend le "Mineur Loustau" qui est un garçon de moins de 14 ans et qui a quatorze esclaves (Co 253/7).

Jean-Baptiste Lousteau était négociant à Castries vers 1824 (Registres paroissiaux de Sainte-Lucie). A l'époque de l'abolition de l'esclavage il reçut une indemnification du gouvernement britannique pour la perte de ses quatre esclaves (Accounts of Slave Compensation Claims, Ordered, by the House of Commons, to be printed, 16 March 1838). Lorsqu'il mourut, vers le mois de décembre 1839, le journal local l'appela un des plus anciens habitants de la colonie (CO 258/1 II).

La gestion de sa succession fut confiée à François Lousteau (Breen, St Lucia (1844), 388). Celui-ci était négociant à Castries, sous la raison sociale "Loustau Frères" (Registres de la cour royale de Sainte-Lucie, affaire Peters Ramsay & Co, 1846/1847). L'autre frère était peut-être "Auguste Lousteau" qui était âgé de 28 ans lorsqu'il signa un acte à Castries en janvier 1841 (Registres

ADDITIONS A L'ARTICLE LOUSTEAU

Pierre Jacques Auguste Loustau ou Lousteau, qui était sans doute l'Auguste Lousteau qui était âgé de 28 ans en janvier 1841, était négociant à Castries; il mourut avant 1876; il épousa Marie Théodrine Leuger et en eut au moins une fille, Marie Pauline Lousteau, née à Castries le 8 mars 1844, morte à Saint-Pierre le 29 août 1875 et inhumée à Castries deux jours plus tard; elle épousa à Castries, le 28 octobre 1862, Charles Louis Marie Chastanet (E Bruneau-Latouche et C et P Cordiez, 209 Anciennes familles (2002), 212).

La famille LEUGER est peut-être arrivée à Sainte-Lucie avant la Révolution française; on y trouve un certain "Luger" qui en 1783 avait deux terres de 13 et 15 carrés à Choiseul où il cultivait le café, le cacao et le coton (E et R Bruneau-Latouche, Sainte-Lucie (1989), 186; cf Lefort de Latour 1787).

En 1811 Gabriel Leuger avait une terre de 30 carrés à l'Anse-la-Raye qui avait évidemment été abandonnée après la Révolution; 28 carrés étaient en friche (Public Record Office (Londres), CO 253/7). La maison comprenait un homme, une femme et un enfant blancs (sans doute le propriétaire et sa famille), et neuf esclaves. Il put développer sa propriété, et en 1832 Gabriel se dit propriétaire de l'habitation Anse Galet et y résidant, et commissaire commandant le quartier de l'Anse-la-Raye; il a 79 esclaves et son habitation produit 80 tonneaux ("hogsheads") de sucre (Papers presented to Parliament . . . Ordered, by the House of Commons, to be Printed, 18 August 1832). En 1836 il est indemnisé pour 78 esclaves (Accounts of Slave Compensation Claims, Ordered, by the House of Commons, to be Printed, 16 March 1838). Après la suppression des commissaires civils il fut nommé parmi les nouveaux "justices of the peace"; en 1851 il occupait encore cette charge et il était alors propriétaire de deux habitations, l'Anse Galet et le Mont Plaisant (Wells, St Lucia Pocket Almanack 1852, 6, 37). Il épousa Joséphine Sarraute, qui mourut à l'Anse Galet en janvier 1841 à l'âge de 48 ans (Public Record Office (Londres), CO 258/1 IV 128).

De ce mariage sont nés au moins deux enfants: Marie Théodrine Leuger, née vers 1815, qui épousa Auguste Lousteau; et Jean Paul Leuger, reçu notaire royal à Sainte-Lucie le 8 mars 1837, plus tard "justice of the peace", puis l'un des juges de la cour royale de Sainte-Lucie, et enfin membre du conseil législatif de Sainte-Lucie; il épousa à Gros-Islet en 1839 Lucienne Jore Sainte-Catherine (CO 258/1 I 27; VI 240, 248; VIII 359; CO 257/1 15/7/1857).

La famille SARRAUTE était présente à Sainte-Lucie avant la Révolution française. Une Dame Sarot ou Sarrot, peut-être un membre de cette famille, avait en 1786 une terre de 52 carrés à Castries (près de l'embouchure de la rivière La Brelotte) et une terre de 25 carrés à l'Anse-la-Raye, dans les hauteurs du quartier (Lefort de Latour 1787). Parmi les signatures sur l'adresse des planteurs de Sainte-Lucie au gouverneur général Damas en 1791 étaient celles de "Joseph Sarraute", de "Sarraute aîné", et de "Sarraute cadet". En 1811 la veuve Sarraute vivait à l'Anse-la-Raye (CO 253/7). En 1836 la veuve Sarraute fut indemnisée pour un esclave (Accounts of Slave Compensation Claims . . .).

Un certain Jean François Marsillon de Sarraute fut indemnisé à la même époque pour 63 esclaves. Selon la notice de sa mort dans un journal local en 1839, il était habitant propriétaire à Vieux Fort (CO 258/1 II 12. Nous ignorons s'il appartenait à la famille citée ci-dessus.